



# POINT DE REPÈRE

## UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE!



« Toujours prête à vous informer et disponible pour bien vous servir, l'équipe du Bureau d'assurance du Canada et du Groupement des assureurs automobiles répond à vos questions sur différents sujets qui touchent l'assurance habitation et automobile et vous offre des conseils pratiques en matière de prévention. Comme le dit si bien le vieux dicton : vaut mieux prévenir que guérir... Pour nous, la prévention, c'est génial! »

**Jack Chadirdjian,**

*du Bureau d'assurance du Canada (BAC)*

*et du Groupement des assureurs automobiles (GAA)*

**QUESTION :** En consultant les petites annonces de mon journal local, j'ai repéré une Honda Civic 2000 à vendre à un prix ridiculement bas. Est-ce que je dois me méfier du vendeur? Est-ce qu'il pourrait s'agir d'une voiture volée?

*Céline, Brossard*

**RÉPONSE :** Vous avez raison de vous inquiéter. Si vous achetez une voiture volée, les autorités pourraient vous obliger à remettre la voiture même si vous l'avez achetée de bonne foi.

**Lorsque vous achetez une voiture, méfiez-vous si :**

- L'étiquette du fabricant (apposée sur la porte du conducteur) est absente.
- Le prix semble ridiculement bas.
- Le vendeur met de la pression et vous propose de ne pas payer les taxes ou réclame d'être payé comptant.

**De plus, faites ces vérifications\* :**

- Comparez le numéro d'identification (NIV) du certificat d'immatriculation au NIV inscrit sur le tableau de bord et sur la portière du côté conducteur.
- Vérifiez sur le certificat d'immatriculation qu'il ne s'agit pas d'un véhicule reconstruit.
- Consultez le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) pour vous assurer que le vendeur est réellement propriétaire du véhicule. Dans le cas contraire, on pourrait saisir votre voiture.
- Demandez à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) le dossier du véhicule pour connaître son historique. Vous trouverez de l'information sur les données descriptives du véhicule, le nombre de propriétaires, son utilisation (véhicule commercial ou personnel).
- Si vous décidez d'acquérir un véhicule par l'entremise d'un commerçant d'automobiles usagées, vérifiez auprès de la SAAQ que celui-ci possède une licence.

Enfin, si vous êtes toujours intéressée par un véhicule mais que vous avez encore des doutes, contactez la Division des services d'enquête du BAC au (514) 933-8953. Vous pourrez faire authentifier votre véhicule et avoir l'esprit tranquille lors de votre achat!

\* Certains frais peuvent s'appliquer.

**Vous avez une question  
qui touche vos assurances?**

**Appelez-nous :**  
(514) 288-6015 ou 1 800 361-5131

**Écrivez-nous :**  
info@trousseassurance.ca

**Visitez-nous :**  
www.trousseassurance.ca



La Prévention  
c'est Génial

Un message des compagnies qui assurent  
votre maison, votre auto, votre entreprise